

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Édition de mars 1994

Vol. 2, no. 1

LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE ROUGE S'AMÉLIORE ...

Le bâtiment de service pour le traitement des eaux usées du village est en opération depuis le 11 septembre 93.



À chaque semaine la Municipalité doit prélever des échantillons d'eau à l'entrée et à la sortie des étangs pour mesurer l'efficacité de nos installations. Selon les derniers rapports d'analyse, l'eau est traitée à 87 % avant d'être rejetée à la rivière. Les municipalités de L'Ascension et de L'Annonciation contribuent elles aussi à la dépollution de cette rivière et ce depuis 1992. Cette belle rivière retrouvera sans doute sa vocation récréo-touristique au cours des prochaines années.



LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PENSE À NOS JEUNES

Le sergent Robert Gervais, responsable du poste de la S.Q. de Labelle ainsi que le caporal Claude Da Prato, ont fait un don de \$350.00 au service de loisirs, pour les jeunes.

Cette somme provient d'une partie des profits d'un tournoi de golf qui avait eu lieu l'été dernier. On l'a utilisé pour acheter de l'équipement de loisirs, c'est-à-dire, un filet de badmington, des volants, un tapis pour la table de billard, un filet de ping pong ainsi que des raquettes de bonne qualité.

MISE EN GARDE:

Les rejets dans le réseau d'égout domestique

Ceci est un rappel concernant le règlement n°86 qui a pour objet de réglementer les rejets dans les réseaux d'égout de la Municipalité de Labelle.

En effet, depuis 1989, certaines substances ne peuvent être rejetées dans les réseaux d'égouts. Parmi les nombreuses substances interdites, il y a l'essence, l'huile et la graisse en grande quantité, la cendre, le sable, les déchets d'animaux, la sciure et les copeaux de bois, les teintures et les colorants d'une certaine concentration etc... Ces substances nuisent au bon fonctionnement des installations d'épuration et contribuent à polluer la rivière Rouge.

Toute personne qui contrevient à ce règlement devra corriger la situation dans les 24 heures et peut être passible d'une amende pouvant aller de 100 \$ à 300 \$ par jour d'infraction.

Si vous désirez plus de renseignements concernant les substances interdites et leur quantité ou concentration, n'hésitez pas à communiquer avec madame Nathalie Legault responsable du service d'urbanisme.



QUESTIONNAIRE RÉPONSES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

1 Quelle est la conséquence d'une journée de retard du paiement de mon premier versement sur mon compte de taxes?

Vous devez faire votre premier versement avant le 18 mars 1994 pour bénéficier du privilège d'échelonner votre paiement en trois versements. Alors si votre compte de taxes se chiffre à 1 350 \$ les scénarios suivants devraient s'appliquer:

SCÉNARIO NO. 1

Vous faites votre paiement le ou avant le 18 mars 94 : la somme due450,00 \$

SCÉNARIO NO. 2

Vous faites votre paiement le 19 mars 94 : la somme due :1350,00 \$
 intérêts.....0,48 \$
 pénalité.....0,18 \$
 total1350,66 \$

2 Est-ce que je peux contester mon compte de taxes municipales?

Généralement vous ne pouvez pas contester votre compte de taxes puisque les taux de taxe ont été déterminés par l'adoption du budget de la Municipalité. Toutefois, si vous jugez que votre immeuble est surévalué vous pouvez, cette année, contester votre évaluation. Pour ce faire, vous devez compléter un formulaire, disponible à l'hôtel de ville et le déposer au bureau des petites créances à Ste-Agathe avant le 1er mai 1994. Après ce délai, il sera impossible de contester votre évaluation à l'exception des modifications subséquentes qui seront apportées à l'immeuble.

3 Dans la rubrique détail des taxes que signifie "TAXES SPEC. SQAE" ?

L'abréviation SQAE signifie Société québécoise d'assainissement des eaux. Vous avez sans doute deviné que cette taxe est votre contribution pour dépolluer la rivière Rouge. Nous pouvons détailler le coût des travaux comme suit:

La construction des égouts collecteurs et des stations (4) de pompage	3 061 370 \$
La construction des bassins et du bâtiment de service	2 898 260 \$
Total des travaux	5 959 630 \$

La Municipalité assume 10% de cette dette qui sera financée sur une période de 20 ans.

4 Nous savons que la Municipalité a adopté le principe d'utilisateur payeur dans sa gestion, quelle est la conséquence de ce principe sur mon compte de taxes?

Le principe d'utilisateur payeur a permis d'instaurer la taxe de la cueillette, du transport et du recyclage des ordures, et conséquemment, réduire de 0,10\$ le taux de la taxe générale foncière. Cette modification a pour conséquence d'être plus équitable, de diminuer le taux de la taxe générale foncière, de ramener le taux de la taxation sur une base comparable au taux en vigueur dans d'autres municipalités.

à titre d'exemple	1993	1994
résidence d'une valeur de 90 000\$	90\$	65\$
résidence d'une valeur de 50 000\$	50\$	65\$

5 Pourriez-vous m'informer sur les règlements d'emprunt de la "TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE" ?

Cette taxe spéciale comprend plusieurs règlements d'emprunt applicable à l'ensemble de la Municipalité sur la base de l'évaluation foncière. Nous pouvons les détailler comme suit:

règl. no.	adoption	échéance	montant	description
.....6619852005200 961 \$agrandissement de l'hôtel de ville
.....8719891994100 000 \$travaux de voirie
.....10219901995100 600 \$achat d'un camion 10 roues et construction de la caserne d'incendie
..121.21992199577 623 \$achat du réseau d'éclairage
..117.21992200476 827 \$travaux de drainage de la route 11

BOXE OLYMPIQUE

Depuis le début de cette année, il y a une nouvelle activité sportive qui prend de plus en plus d'ampleur auprès de nos jeunes (40 y participant): la boxe olympique.

Saviez-vous que ce sport est dépourvu de violence? Même que le respect, la confiance et l'éducation sont essentiels et jouent un rôle important.

Pour les 9 à 11 ans, le conditionnement physique se fait sous forme de jeux, et donc, l'accent récréatif prédomine. Les exercices améliorent la condition physique mais l'intensité est moyenne.



Pour les autres, l'entraînement est beaucoup plus important et est axé sur les habiletés mécaniques et l'intelligence.

Un des objectifs est de se diriger vers la compétition via le championnat du

Québec, et par la suite celui du Canada.

Si cela pique votre curiosité ou si ça vous intéresse d'y participer, venez au centre communautaire les lundis, mercredis et les jeudis de 18h00 à 20h30. M. Richard Tremblay, entraîneur-chef, reconnu par la Fédération de boxe amateur du Québec, membre de l'Association canadienne de boxe olympique et certifié du programme national de certification des entraîneurs se fera un plaisir de vous accueillir au sein de son équipe.

UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES

Saviez-vous que la Municipalité a adopté, le 2 août 1993 le règlement no. 93-140 décrétant un programme de revitalisation, ayant pour objet d'accorder des subventions pour promouvoir la



construction domiciliaire et la restauration des bâtiments commerciaux desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout?

À qui s'adresse ce programme?

À tous les propriétaires qui désirent construire une maison ou restaurer leur commerce.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette subvention?

La résidence qui sera construite doit être raccordée aux réseaux d'aqueduc et d'égout. Une demande de permis doit être déposée entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1995. Les travaux devront être terminés 12 mois après la date d'émission du permis de construction ou de restauration.

La répartition des subventions se détaille comme suit:

A) Pour l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, la subvention est de 100% du montant révisé de l'évaluation.

B) Pour le 2e exercice financier, la subvention est de 50% du montant révisé de l'évaluation.

C) Pour le 3e exercice financier, la subvention est également de 50% du montant révisé de l'évaluation.

SUBVENTION Piscine municipale



Le député de Labelle, M. Jacques Léonard, nous annonce qu'en janvier dernier ses recommandations auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ont porté fruits. En effet, ce dernier malgré les compressions budgétaires du gouvernement libéral, a obtenu une subvention de \$2,366.00 faisant partie de l'enveloppe du programme "Support à l'action bénévole 1993-1994". Ce montant servira au cours des prochaines semaines à faire des réparations à la piscine municipale.

COMITÉ CULTUREL

Le 11 janvier 1994 un comité culturel a été formé afin de promouvoir et développer la culture à Labelle. Les membres de ce comité sont: Martial Brousseau, président, Réjeanne Bradley, Michelle Charette, Yolande Charette, Solange Clément, Réjean Cournoyer, Michelle Forest, Pauline Lajeunesse, Isabelle Legault, Huguette Létourneau, Carole Prévost et Pauline Telmosse.

Ces personnes désirent organiser des soirées de théâtre, des expositions de peinture, des conférences sur la connaissance des vins, des médecines douces, et sur l'ornithologie, etc...

De son côté l'Info municipale invite la population à faire connaître ses idées, ses goûts en communiquant dès maintenant avec madame Réjeanne Bradley, au 686-2149.

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

1, rue du Pont, C.P. 390
Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : (819) 686-2144

Direction
Pierre Delage

Rédaction
Réjeanne Bradley

Conception graphique
Concept Graphique Lisane

AVIS AUX CONTRIBUTUABLES

Les soupapes de sûreté à l'égout

La Municipalité de Labelle tient à vous rappeler que le règlement no. 35 oblige tous les propriétaires d'immeuble raccordé au réseau d'égout, d'installer une soupape de sûreté. Ce règlement fut adopté en 1979 afin de prémunir la Municipalité de toute poursuite éventuelle lors d'un refoulement des eaux d'égout. Alors, mieux vaut prévenir les dégâts d'eau éventuels.

SHUBERT, BEETHOVEN, STRAUSS,... SOIRÉE MAGIQUE!

Le 12 février dernier il y a eu une première à Labelle, c'est-à-dire, un concert viennois, produit par le "Trio Viennada". Cette soirée a eu lieu à la salle municipale de l'hôtel de ville, devant un public d'environ 35 personnes.



Pour un début, les organisateurs en sont très satisfaits. D'autant plus, qu'il régnait, ce soir-là, une atmosphère douce et chaleureuse. En

effet, pour cette occasion, le décor était celui de la St-Valentin! De plus, la Municipalité a offert, en signe de bienvenue, le vin à toutes les personnes présentes à cette soirée magique.

Rappelons que ce concert, organisé en collaboration avec les bibliothèques de Labelle et de L'Annonciation, était présenté dans le cadre du Festival de Musique Viennoise des Laurentides. Ce dernier se poursuit jusqu'au 16 avril 1994 dans plusieurs villes des Laurentides.